



Par Akli Amrouche

Dans le contexte d'une aisance économique relative, beaucoup de projets voient le jour dernièrement sur le territoire national. Cette dynamique peut réjouir et permet de rêver à des jours meilleurs. Parallèlement, l'encadrement législatif se voit progressivement renforcé par des textes censés apporter une amélioration au cadre de vie des citoyens.

Dans le numéro que vous avez entre les mains, notre invité Maître Benbraham, avocate au barreau d'Alger, nous dresse les contours d'un cadrage juridique de développement de nos villes et apporte un éclairage sur l'exercice de la profession d'architecte, avec des avis et conseils clairvoyants puisés d'une réalité que beaucoup ignorent, celles des tribunaux. Un détour qui vaut la peine d'être suivi pour mieux comprendre le contexte difficile dans lequel évoluent actuellement les professionnels.

Si le printemps a été riche en annonces de lancement des différents investissements, l'été nous inspire pour explorer une ressource économique longtemps négligée en Algérie, celle du tourisme. Ainsi l'Etat a décidé d'impulser une dynamique nouvelle à ce secteur accompagnant le plan de relance économique, en prenant en charge les études et la viabilisation de 22 nouvelles Zones d'Expansion Touristiques (ZET) sur un total de 174 déjà délimitées et protégées par la loi de Janvier 2003 relative au développement durable du tourisme.

Plusieurs centaines de dossiers d'investissements ont été déposés au niveau du Ministère du Tourisme qui centralise l'information. Le tout nouveau Ministre du tourisme, M. Nouredine Moussa, semble prendre ses marques avant de s'attaquer aux différents problèmes du secteur, parmi lesquels le plus épineux semble être celui du foncier touristique.

Le gouvernement projette d'augmenter, d'ici 2013, la capacité d'accueil du pays de 150 000 lits. Selon le bilan chiffré annoncé par les autorités du secteur, l'Algérie dispose actuellement d'une capacité d'accueil de 82 000 lits toutes catégories confondues (dont 21 700 lits sur tout le littoral, 4 430 lits pour le tourisme dans le Sud, 5 740 lits dans les différentes stations thermales et 47 450 lits dans les différentes villes du pays), sur lesquels seuls quelques 10 000 lits représentent l'offre répondant aux normes internationales. Un chiffre inquiétant !

Dans le dossier " Tourisme de demain : question d'idées ..." vous trouverez des réflexions intéressantes sur le développement touristique en Algérie avec des contributions qui nous viennent de Tunisie, d'Egypte, de Belgique et d'Italie. De quoi comparer, de quoi s'inspirer et faire le plein d'idées...

Changer la routine, se cultiver, se divertir, se dépenser, s'oxygéner, se promener autant de mots-clés pour illustrer le contenu de ce numéro d'été, où des projets prometteurs sont décrits dont nos villes ont vraiment besoin.

Bonne lecture.



...ils nous font confiance